



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 098-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.144

Déposée le : 13.05.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Jeanneret (St-Imier, PLR) (porte-parole)
Pauli (Nidau, PLR)
Heyer (Perrefitte, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.06.2023

N° d'ACE : 857/2023 du 16 août 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Nouvel horaire CFF 2025 : Bienne et le Jura bernois parents pauvres ?

Le 5 mai dernier, les CFF ont annoncé le nouvel horaire 2025, qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024. La refonte de cet horaire a été décidée par les CFF et la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO). Le canton de Berne fait partie de la CTSO et a donc, à ce titre, été associé à cette refonte. Il est prévu que les temps de parcours soient rallongés, et les trains de la ligne IC5 auront tous leur terminus à Lausanne. Ces trains IC5 feront désormais arrêt à Renens, où les clients voyageant notamment de Bienne à Genève devront changer de train. La ligne IC5 (pied du Jura) est empruntée par un grand nombre d'usagères et d'usagers domiciliés dans le canton de Berne, en particulier dans la région biennoise et le Jura bernois. La circulation entre l'Arc jurassien et l'Arc lémanique deviendra plus longue et donc moins attractive.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que les communes du canton de Berne ont été consultées par celui-ci dans le cadre des discussions avec les CFF pour la refonte de l'horaire 2025 ?
2. Comment le gouvernement se positionne-t-il face à ces nouveaux horaires, qui péjorent l'accessibilité et l'attractivité du canton de Berne, en particulier de la région biennoise et du Jura bernois ?
3. Est-ce que le canton est prêt à rediscuter avec les CFF afin de trouver des solutions acceptables pour les usagères et les usagers bernois ?

Motivation de l'urgence : l'urgence s'explique par le fait que le nouvel horaire CFF vient d'être annoncé et doit entrer en vigueur en décembre 2024.

Réponse du Conseil-exécutif

En Suisse romande, de nombreux travaux sont prévus ces prochaines années sur le réseau des CFF : chantiers de grande envergure à Lausanne, Genève et Berne, nombreuses réfections de tronçons et divers autres projets de construction. En mars 2022, les CFF ont présenté un horaire 2024 aux cantons de Suisse romande. Celui-ci devait offrir une marge de manœuvre pour les chantiers et permettre de réduire les suppressions de trains et ruptures de correspondances, fréquentes actuellement, contribuant ainsi à améliorer la ponctualité. L'horaire présenté a toutefois été rejeté par les cantons. Un groupe de travail composé de représentantes et représentants des CFF et des cantons s'est ensuite attelé pendant une année à élaborer les meilleures solutions possibles en vue de proposer un horaire cohérent. Il a en outre été décidé de reporter l'entrée en vigueur du nouvel horaire d'une année, soit en décembre 2024.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. *Est-ce que les communes du canton de Berne ont été consultées par celui-ci dans le cadre des discussions avec les CFF pour la refonte de l'horaire 2025 ?*

Comme mentionné en introduction, l'horaire 2025 a été élaboré en concertation avec les cantons. Les communes n'ont pas été consultées. Les principales communes concernées ainsi que la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois ont cependant été informées au préalable de l'horaire prévu.

2. *Comment le gouvernement se positionne-t-il face à ces nouveaux horaires, qui péjorent l'accessibilité et l'attractivité du canton de Berne, en particulier de la région biennoise et du Jura bernois ?*

Le Conseil-exécutif estime que l'horaire 2025 est l'option retenue qui entraîne la dégradation temporaire la plus faible. Pour le canton de Berne, les conséquences sont relativement supportables :

- Les temps de parcours entre Berne et Viège, entre Berne, Lausanne et Genève ainsi qu'entre Bienne et Lausanne ne sont allongés que de quelques minutes.
- L'offre sur la ligne du pied du Jura en direction de Lausanne est améliorée : l'IC5, qui circule aujourd'hui seulement une fois par heure en direction de Lausanne et Genève, circulera dorénavant à la cadence semi-horaire, avec un arrêt supplémentaire à Renens. De là, des correspondances semi-horaires seront offertes en direction de Genève. Les CFF vérifient la possibilité de proposer des correspondances sans changement de quai à Renens.
- Si le nouvel horaire n'offre plus de liaisons directes à la cadence horaire en direction de Genève, il propose en revanche des liaisons semi-horaires avec de bonnes correspondances pour Genève.

Une analyse des flux de trafic montre que plus de 60 % des voyageuses et voyageurs au départ de Bienne se rendent à Lausanne et seulement 40 % en direction de Genève ; au départ d'Yverdon, le pourcentage est de 80 % en direction de Lausanne et de seulement 20 % en direction de Genève. La solution prévue tient compte du mieux possible des besoins actuels en matière de transport.

En résumé, le nouvel horaire entraîne certes une certaine dégradation au niveau du confort et des temps de trajet entre Bienne et Genève par rapport à la situation actuelle. Mais en contrepartie, il offrira pour la première fois une cadence semi-horaire entre Bienne et Lausanne ainsi qu'une cadence semi-horaire régulière entre Bienne et Genève avec un changement à Renens. Les besoins en matière de mobilité seront ainsi pris en compte du mieux possible. En outre, ces modifications permettront d'offrir un horaire plus stable et de disposer

de réserves pour les travaux de renouvellement de l'infrastructure ferroviaire. Les mesures infrastructurelles indispensables permettront d'améliorer l'offre à long terme.

3. *Est-ce que le canton est prêt à rediscuter avec les CFF afin de trouver des solutions acceptables pour les usagères et les usagers bernois ?*

Comme déjà mentionné, le Conseil-exécutif estime qu'il s'agit d'une mesure acceptable. Le canton de Berne et les cantons suisses romands sont toutefois en contact étroit avec les CFF afin d'optimiser l'offre du mieux possible : l'horaire 2025 restera certes en vigueur pour une longue période, mais les nouvelles infrastructures permettront d'améliorer l'offre. Les CFF prévoient ainsi notamment de prolonger jusqu'à Bienne les trains directs entre Genève et Neuchâtel après la mise en service du tunnel de Gléresse. Ainsi, des liaisons directes entre Bienne et Genève pourront à nouveau être proposées à moyen terme. La mise en service du tunnel permettra également d'introduire à ce moment-là la cadence semi-horaire intégrale pour le trafic régional entre Bienne et Neuchâtel.

Destinataire

– Grand Conseil